



## **MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR POLE SCOLAIRE**

**☎ 04 92 50 57 60 – Régine JAUSSAUD-POSTAIRE.**  
Courriel [pole.scolaire@mairie-saint-bonnet.net](mailto:pole.scolaire@mairie-saint-bonnet.net)

### **INSCRIPTION DES ENFANTS A L'ECOLE ANNEE SCOLAIRE 2025/2026.**

La Mairie de SAINT-BONNET-en-CHAMPSAUR, informe les parents ou responsables des enfants devant fréquenter, pour l'année scolaire 2025/2026, la classe de petite section maternelle, ou un autre cours (pour une première inscription), qu'ils doivent se présenter en Mairie – service du Pôle Scolaire, entre le 15 mai 2025 et le 25 juin 2025, les lundis et jeudis après-midi, de 13H45 à 16H15, les mardis de 8H30 à 11H00 et de 13H45 à 16H15, les mercredis et vendredis matin de 8H30 à 11H00.

N.B. : Conformément à la carte scolaire, les enfants dont les parents sont domiciliés sur la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, doivent obligatoirement être scolarisés sur l'école de Saint-Bonnet-en-Champsaur ».

Les documents à fournir sont :

#### Pour la petite section maternelle :

- Le livret de famille ;
- Le Carnet de santé ;
- Un justificatif de domicile ;
- Une photographie d'identité récente de l'enfant ;
- Un certificat d'aptitude à la vie scolaire, stipulant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires.

#### Pour toute autre classe :

- Le livret de famille ;
- Le Carnet de santé ;
- Un justificatif de domicile ;
- Une photographie d'identité récente de l'enfant ;
- Le certificat de radiation de l'école initiale.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, VOUS POUVEZ PRENDRE  
CONTACT AVEC LE POLE SCOLAIRE, EN MAIRIE, AU 04 92 50 57 60**

**(Selon les jours et horaires stipulés ci-dessus).**